

NOS COMPETENCES

❖ Ingénierie du patrimoine

Quelque soit le domaine concerné, la démarche notariale doit naturellement s'accompagner d'une dimension de conseil sur le plan juridique et fiscal.

Chaque acte doit être envisagé dans un contexte patrimonial général et dans une stratégie à long terme.

Nous pouvons ainsi établir avec vous une analyse patrimoniale (répartition de vos actifs, définition de vos besoins actuels et futurs), puis en fonction de vos projets, vous proposer des solutions juridiques adaptées.

Nous disposons de nombreux outils pour mettre en œuvre ces solutions tels que :

Le démembrement de propriété

Les contrats d'assurance vie : souscription, rédaction et conservation des clauses bénéficiaires, conseils lors du dénouement

La convention d'indivision

La constitution de sociétés familiales, soumise ou non à l'impôt sur les sociétés

L'adaptation de votre régime matrimonial

La donation partage

Les testaments

Le pacte Dutreil

❖ Entreprises et sociétés

Chef d'entreprise, nous vous aidons :

- A organiser votre patrimoine privé et professionnel (création et transformation de sociétés, options fiscales)
- A préparer la transmission de votre entreprise
- A préparer votre retraite
- A anticiper et à gérer les conséquences juridiques et fiscales de votre succession afin de protéger au mieux votre entreprise et vos héritiers

Nous assurons des prestations dans des domaines aussi variés que le conseil juridique ou fiscal, l'expertise ou l'audit, la transmission d'entreprise ou le conseil patrimonial.

Nous vous accompagnons au quotidien dans vos démarches juridiques : constitution ou transmission de société, bail commercial, fiscalité...

❖ Immobilier

Vous souhaitez :

- Faire construire, acquérir, vendre ou financer un bien immobilier que ce soit pour votre usage personnel ou professionnel
- Faire un investissement locatif

- Réaliser un programme immobilier (nous intervenons en qualité de conseil de promoteurs, lotisseurs, aménageurs, collectivités locales, pour les montages et la mise en place d'opérations d'aménagement, de promotion et de construction)
- Céder tout ou partie de vos actifs immobiliers (nous avons les compétences et les outils nécessaires pour la mise en place et la gestion d'une data-room électronique)

Nous vous accompagnons dans vos projets afin de :

- Les sécuriser (vérification de leur faisabilité, certitude du droit de propriété du bien, analyses des risques en matière d'urbanisme, environnement, présence d'éventuels créanciers, etc...),
- Vous simplifiez leur mise en œuvre (nous sommes pratiquement votre unique interlocuteur et effectuons pour votre compte toutes les démarches nécessaires auprès des différentes administrations, syndicats de copropriétés, banques, etc...).

❖ Collectivités locales

Dotés d'une bonne connaissance du tissu économique et social local, nous vous accompagnons ;

- En vous apportant des conseils juridiques indépendant dans les domaines qui vous concernent (transfert de biens immobiliers, urbanisme, aménagement du territoire, droit des collectivités territoriales, etc...).
- En rédigeant les actes avec la responsabilité afférente (pour le coût d'un acte vous avez le conseil, la couverture de la responsabilité, l'analyse juridique, à prix tarifé).

Dans le prologement de nos conseils nos actes notariés vous apporte la sécurité juridique.

❖ Famille

Vous désirez:

- Organiser votre patrimoine (contrat de mariage, PACS, constitution de SCI)
- Organiser votre succession (donation, adoption, testament)
- Anticiper la fiscalité en cas de décès et adopter les meilleures solutions afin de réduire le coût de la transmission
- Protéger votre conjoint et les personnes qui vous sont chères,
- Prendre conseil et/ou assistance dans les dossiers contentieux (succession et divorce).

Nous vous accompagnons tout au long des différentes étapes de votre vie personnelle et familiale et mettons en œuvre les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

Nous vous invitons à avoir recours à nos conseils, même quand notre intervention n'est pas obligatoire. En effet, en fonction de la situation familiale ou patrimoniale de chacun, nous vous aidons à choisir les bonnes solutions, et à les mettre en œuvre, en toute sécurité.

❖ Les avantages de l'acte notarié

Officiers public nommés par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, nous avons pour mission de vous conseiller, rédiger des actes authentiques dans le triple objectif d'équilibre, d'efficacité et de sécurité juridique.

Ainsi, nous vous assurons :

- un conseil personnalisé et un accompagnement à long terme
- la garantie de la rédaction efficace d'actes sécurisés respectueux de l'équilibre des intérêts en présence
- un engagement de qualité, de transparence et de rapidité
- la coordination et le travail en équipe avec les autres professionnels
- la conservation des actes que nous rédigeons
- le secret professionnel
- la force probante
- la force exécutoire (vous pouvez poursuivre l'exécution de votre créance sans attendre un jugement)